



## COMITE DE DIRECTION

### SAISON 2025 / 2026 - Procès-Verbal N° 4

#### Réunion électronique du 12 septembre 2025

---

**Président :** Monsieur Guy GLARIA

**Présents :** Mesdames Marie-Françoise BARET - Christie CORNUS - Nicole ISAC - Morgane LECLERCQ - Marie-Laure RAYNAL - Huguette UHLMANN.

Messieurs Francis ANDREU - Bernard BATS - M'Hamed BELMELIH - Sandryk BITON - David BLATTES - Jérôme BOSCARI - Pierre BOURDET - Christophe BOURDIN - Didier BREIL - Fernand D'ANNA - Arnaud DELPAL - Fabien DURANTE-MALVY - Joël GRIS - Gérard GONZALEZ - Erik MAZOUÉ - Pierre MICHEAU - Xavier MOURET - Claude REQUENA - Jean-Marc SENTEIN - Eric WATELLIER.

**Assistent :** Messieurs Gilles BOSCUS - Olivier DAURIOS - Christophe GENIEZ - Damien LEDENTU - Giovanni PERRI - Jérémy RAVENEAU - Julien SCHMITT.

**Excusés :** Messieurs Gaël ANGOULA - Stéphane DELPRAT - Jean Pierre FILIOL - Mathieu LACAMBRE - Daniel OMEDES - Pantxi SIRIEIX.

---

#### INFORMATIONS LIMINAIRES

*Les décisions du Comité de direction, en application de l'article 10 des Règlements Généraux de la F.F.F., à l'exclusion notamment de celles relevant la vie et de l'organisation interne de la Ligue, sont susceptibles de recours près la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leurs publications dans le respect des conditions de forme de l'article 190 des Règlements Généraux.*

**DIRECTION SPORTIVE****Validation des règlements territoriaux pour la saison 2025-2026**

Faisant suite au Comité de direction du 30 août 2025, après examen des différentes suggestions par la Commission régionale des gestions des compétitions, il est proposé une version actualisée du règlement des championnats territoriaux jeunes, applicable sur l'ensemble du territoire de la Ligue, pour les compétitions dites « Territoire » ayant vocation à permettre une accession aux championnats jeunes régionaux.

***Le Comité de Direction valide à la majorité le règlement des championnats territoriaux jeunes (Annexe I).***

**Adaptation de l'article 83 du règlement administratif de la Ligue**

Dans un souci de développement des championnats territoriaux U19, et par anticipation de la suppression au terme de la saison du championnat régional 1 masculin U20, il est proposé au Comité de direction une modification de l'article 83 du règlement administratif de la Ligue afin de permettre à six (6) joueurs U20 de participer en compétition U19.

*Proposition de modification :*

« Les licenciés U20 sont autorisés à participer aux championnats **départementaux et territoriaux** de la catégorie d'âge U19, **mais uniquement dans les divisions de district, et dans la limite de six (6) 3** joueurs inscrits sur la feuille de match. Dans ce cas, ils ne sont pas considérés comme participant dans une équipe inférieure au sens de l'article 167 des Règlements Généraux de la Fédération ».

***Le Comité de Direction valide à la majorité la modification de l'article 83 du règlement administratif de la Ligue.***

**DIRECTION GENERALE****Commission Régionale**

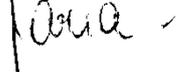
Faisant suite à des départs et dans le but de réajuster les effectifs des commissions régionales, notamment de la commission d'appel et de la commission des règlements et des mutations, il est proposé au Comité de direction,

- La nomination, au sein de la Commission régionale d'appel, en qualité de président, de monsieur Joseph CARDOVILLE
- La nomination, au sein de la Commission régionale des règlements et des mutations, en qualité de membre, de monsieur Jean Jacques ROYER.

***Le Comité de Direction valide à l'unanimité les nominations des deux membres susmentionnés.***

Le Président de la L.F.O.

Guy GLARIA



Le Secrétaire Général de la L.F.O.

Fabien DURANTE-MALVY



**ANNEXE I**

Le règlement est disponible via le lien ci-contre : [Règlement des championnats territoriaux jeunes](#).